



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DES BAUX  
DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE FEVRIER  
2026 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25  
BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-26-022  
EN DATE DU 14 JANVIER 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés, « LES AQUARELLES DE PATRICIA », « ATELIER MEO CERAMIQUE », « MONICA NOGUEIRA » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « LES AQUARELLES DE PATRICIA » dont le siège est situé au 6 bis avenue Ardouin au PLESSIS-TREVISE (94420), représenté par Madame Patricia COLLET ITIE.

Durée : du lundi 2 février 2026 à 11h00 au lundi 9 février 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « ATELIER MEO CERAMIQUE » dont le siège est situé au 10 BIS RUE Gambetta à MONTREUIL (93100), représenté par Madame Emmanuelle PRIETO.

Durée : du lundi 9 février 2026 à 11h00 au lundi 16 février 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 1 350 euros.

⇒ « MONICA NOGUEIRA » dont le siège est situé au 57 avenue Rouget de Lisle à VITRY-SUR-SEINE (94400), représenté par Madame Monica NOGUEIRA.

Durée : du lundi 16 février 2026 à 11h00 au lundi 2 mars 2026 à 10h00.

Montant du loyer charge comprises : 900 euros.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260114-lmc1H13814H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 14/01/2026  
Date de Publication : 14/01/2026